



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril (8 avril 2025), à 19h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire  
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 25 mars 2025  
**Présent(e)s** : BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne  
**Absent** : LAUBEPIN Ivan.  
**Excusés** : BLONDEAU-BOZON Sophie.  
**Secrétaire de séance** : MARTY Paule  
**Nombre de conseillers** : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 – Quorum : 8  
Présents : 00 - Votants : 00

### ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 4 février 2025.

Pour : unanimité

#### Affaires Financières

- 1) Présentation et votes des CFU (comptes-financiers uniques)  
M. le Maire présente les comptes administratifs des 2 budgets de la commune qui se résument comme suit :

##### Budget Annexe Pièce Rougemont

|                   |                                 | Dépenses   | Recettes   |
|-------------------|---------------------------------|------------|------------|
| Réalizations 2024 | Fonctionnement                  | 0          | 0          |
|                   | Investissement                  | 0          | 0          |
| Report 2023       | Fonctionnement                  | 0          | 130 659.42 |
|                   | Investissement                  | 21 000.00  |            |
| Résultat clôture  | Total Recettes – Total Dépenses | 109 659.42 |            |

##### Budget Principal

|                                 |          | Investissement | Fonctionnement |
|---------------------------------|----------|----------------|----------------|
| 2024                            | Recettes | 39 369.69      | 405 125.88     |
|                                 | Dépenses | -265 704.88    | -303 900.05    |
| Report 2023                     | Recettes | 52 671.62      | 285 078.40     |
|                                 | Dépenses | 0              | 0              |
| Résultat de clôture 2024        |          | -173 663.57    | 386 304.23     |
| Résultat global de clôture 2024 |          | 212 640.66     |                |



## Mairie de Larnaud



La présentation étant achevée et n'appelant aucune question de la part de l'assemblée M. le Maire se retire et M. NOBLET Patrick est nommé président de séance.

Il fait procéder au vote pour les 2 comptes financiers uniques :

- Budget Pièce Rougemont 06201                      Pour : **Unanimité**
- Budget Principal 06200                                Pour : **Unanimité**

### 2) Affectation du résultat 2024 : Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique du budget Principal 06200, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de                      386 304,23 €
- ✓ Un déficit de fonctionnement de                                              0, 00 €

**DECIDE**, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE        |                 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|
| Résultat de fonctionnement                                     |                 |
| A – Résultat de l'exercice                                     | + 101 225,83 €  |
| B – Résultat antérieur reporté                                 | + 285 078,40 €  |
| C – Résultat à affecter (A+B)                                  | + 386 304,24 €  |
| D – Solde d'exécution d'investissement                         | - 173 663,57 €  |
| E – Restes à réaliser d'investissement                         | 0,00 €          |
| F – Besoin de Financement (D+E)                                | - 173 663,57 €  |
| G – Affectation = C                                            | + 386 304,23 €  |
| 1) Affectation obligatoire en réserve au R 1068 investissement | + 173 663, 57 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002                              | + 212 640,66 €  |
| DEFICIT REPORTE D 002                                          | 0,00 €          |

**Pour : Unanimité**

### 3) Vote des taux fiscalité directe

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il rappelle que les taux ont été augmentés de 1% en 2024 et propose donc de les maintenir à leur niveau actuel pour l'année 2025 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9.72 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.76 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.10 %

**Pour : Unanimité**

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## 4) Présentation et vote des budgets primitifs 2025

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la proposition de budget primitif 2025 « Pièce Rougemont » qui se résume ainsi :

| BUDGET 06201   | RECETTES     | DEPENSES     |
|----------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 226 919,42 € | 226 919,42 € |
| INVESTISSEMENT | 73 960,00 €  | 73 960,00 €  |
| TOTAL          | 300 879,42 € | 300 879,42 € |

L'assemblée est appelée à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

**Pour : Unanimité**

M. le Maire présente ensuite un diaporama aux conseillers détaillant le Budget Prévisionnel Communal pour l'année 2025. Les conseillers ayant reçu le budget détaillé en même temps que leur convocation il leur demande s'ils ont des questions ou des points qu'ils souhaiteraient éclaircir. Il demande enfin à l'assemblée de procéder à l'approbation du BP 2025 qui s'équilibre comme suit :

| BUDGET 06200   | RECETTES       | DEPENSES       |
|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 697 288,66 €   | 697 288,66 €   |
| INVESTISSEMENT | 1 693 137,57 € | 1 693 137,57 € |
| TOTAL          | 2 390 426,23 € | 2 390 426,23 € |

L'assemblée est appelée à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

**Pour : Unanimité**

## Affaires Générales

### 5) Micro-crèche : Point sur le début des travaux

Les premières réunions de chantier se sont tenues ce jour et la semaine dernière. Le début travaux est prévu au 22 avril par nettoyage et accès au chantier. Désamiantage à compter du 5 mai. La base vie sera installée avant cette date. Prochaine réunion le 22 avril 2025. Il faut prévoir une étude de sol sous le futur élévateur à la demande du bureau des contrôles.



### 6) Plan Communal de sauvegarde

Ayant pris connaissance du Projet de Plan communal de sauvegarde établi par la commission sécurité Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur sa validité avant sa transmission au Préfet, au SDIS, au directeur du groupement de gendarmerie du Jura et à M. le Directeur Départemental des Territoires.

**Pour : Unanimité**

Le PCS sera suivi de la mise en place d'un DICRIM : document d'information Communal sur les Risques Majeurs qui sera remis aux habitants par leur délégué de quartier qui profitera de cette occasion pour mettre à jour la base de données de la population afin de pouvoir créer une liste de diffusion à jour s'il s'avérait nécessaire de diffuser une alerte sur le territoire communal.

### 7) Attribution T2 La Poste : Information décision du Maire

M. le Maire informe que le T2 de la Poste a été attribué depuis le dernier conseil les travaux de réfection effectués par l'employé communal étant maintenant terminés.

### 8) Groupement achat électricité : délibération autorisant le Maire à signer un mandat au SIEDEC pour modifier le contexte d'utilisation et de profil dans l'accord cadre.

La commune de Larnaud est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre.

Au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Pour cela, il convient de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour les points concernés.

**Pour : Unanimité**

### 9) Vente de terrain(s) Pièce Rougemont

M. le Maire indique qu'une personne est venue en mairie à la recherche d'un terrain à bâtir. Il demande à l'assemblée si elle serait d'accord pour vendre un terrain restant sur le lotissement de la Pièce Rougemont. Cette personne cherche un petit terrain pour mettre un petit chalet pour une personne seule.

Compte-tenu du prix de vente des parcelles lors de la création du lotissement, M. le Maire propose un prix de 35 € le m<sup>2</sup>.

Il sera proposé à l'éventuel acquéreur de déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme avant de signer le moindre compromis.

**Pour : Unanimité**



## Urbanisme

### 10) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers en cours ou accepté depuis le dernier conseil :

|                       |                          |              |                     |
|-----------------------|--------------------------|--------------|---------------------|
| Déclaration Préalable | Cabane                   | Rejet Tacite | MOREL Franck        |
| Déclaration Préalable | Panneaux Photovoltaïques | Accepté      | Power Leap – FOLLEY |
| Déclaration Préalable | Division Parcellaire     | Accepté      | Commune Larnaud     |
| Déclaration Préalable | Changement huisseries    | En cours     | Non Communicable    |
| Déclaration Préalable | Abri de jardin           | En cours     | Non Communicable    |
| Déclaration Préalable | Pergola                  | En cours     | Non Communicable    |
| Permis de construire  | Ajout élévateur          | En cours     | Non Communicable    |

## Scolaire

### 11) Délibération autorisant la signature d'une convention de fonctionnement pour l'entente scolaire Larnaud – Fontainebrux – Les Repôts.

Ce projet de convention permet de mettre à plat les droits et obligations de chaque commune concernant le fonctionnement de l'entente scolaire existante. Elle pourra servir de base pour le fonctionnement du futur RPI.

M. le Maire profite de ce point pour faire un état des lieux de l'avancement du projet de RPI.

**21H30 départ de M. GORSE Cyril**  
**Pour : Unanimité**

## Lien Social

### 12) Retour sur l'Opération Nature Propre 2025

Malgré le mauvais temps et le froid une vingtaine de personnes étaient présentes.

La commune remercie les personnes qui se sont mobilisées le jour ou même, ou la veille.

Il serait intéressant de faire une opération en conjonction avec l'école.

### 13) Retour sur les diverses réunions

Lundi 17 mars : Réunion publique sur les frelons à pâtes jaunes. Une vingtaine de participants

Développement économique : vote du budget. Concernant Larnaud, un totem va être mis en place à l'entrée de la zone artisanale.

Une somme est également prévue pour le lagunage le long de la RD470.

Jeudis de pays le 17 juillet. Cette année nous travaillerons en liaison avec Annabelle ROFFI. Une réunion est prévue semaine prochaine.

2 bâtiments de Bletterans sont mis à disposition pour des pépinières d'entreprises, ils seront vendus prochainement.

Le Président s'est félicité d'avoir soutenu le projet de maison médicale qui est vraiment un bel outil pour la population.

Les travaux de rénovation de l'ancienne maison médicale devraient commencer en cours d'année.



## Mairie de Larnaud



Marché de producteurs le 11 mai. L'APE va préparer un flyer à distribuer (imprimé par la commune). Il pourrait être intéressant de mettre quelques tables en place.

SIAHS : La commune d'Arlay souhaite quitter le syndicat. Il a été demandé de mener une étude sur l'impact de ce départ pour le syndicat et son fonctionnement.

### **14) Questions diverses**

Radar pédagogique rue de la Gare ne fonctionne.

M. le Maire indique qu'il a autorisé Mme Simenel Océane à mettre ses chevaux dans le pré en bas du cimetière. Il faudra néanmoins lui faire un courrier demandant d'enlever le matériel restant sur les prés qu'elle occupait derrière chez M. Guerret. (Cf lors du passage de Fourtier).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

***La secrétaire de séance, Paule MARTY***

***Le Maire, David GUYOT***